

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

---

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER  
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC46

présenté par  
Mme Bourguignon, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

Après le mot : « socioprofessionnel », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« des sportifs professionnels salariés qu'elle emploie. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.